Association CABIRIA

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Association CABIRIA
5 Quai Lassagne
BP 1145
69203 LYON CEDEX 01

Association (loi du 1er juillet 1901) déclarée à la Préfecture du Rhône
Sous le numéro W 69 105 98 55

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Expertise Comptable - Audit

69, bd des Canuts ▪ 69317 Lyon Cedex 04
tél. 04 78 29 85 04 ▪ fax 04 78 30 80 25
fidulyon@fiduciairelyonnaise.fr

Société d'expertise comptable - Tableau de l'Ordre de Lyon Rhône-Alpes
Société de commissaires aux comptes - Compagnie régionale de Lyon
S.A. au capital de 251100€ / RC Lyon B 958 513 509

A l'assemblée générale de l'association CABIRIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CABIRIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la césure sur les produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 27/05/2019

Le commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE LYONNAISE

Julien PANAFIEU

François DUMONT

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

	BILAN ACTIF	Exercice 2018 clos le 31/12/2018			Exercice 2017 clos le 31/12/2017
		Brut	Amortiss. et Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Logiciels	4 497	4 497		
	Autres immobilisations incorporelles	12 246	12 246		
	Immobilisations corporelles				
	Matériel d'accueil	1 517	988	529	805
	Installation générale agencements	41 103	41 103		
	Matériel de transport	44 036	43 300	736	7 290
	Matériel de bureau et informatique	22 204	20 878	1 326	92
	Mobilier	1 594	1 594		
	Avances et acomptes sur immob. corp.				
	Immobilisations financières (2)				
	Prêts				
	Dépôts et cautionnements	4 685		4 685	4 685
	Autres	289		289	289
	TOTAL I	132 171	124 606	7 565	13 161
ACTIF CIRCULANT	**Créances (3)**				
	Subventions à recevoir				
	ANSM				2 000
	Grand Lyon Métropole	4 400		4 400	
	Sidaction	41 500		41 500	42 000
	VIIV Healthcare				7 500
	Fondation Abbé Pierre	22 410		22 410	6 000
	Organismes sociaux à recevoir				
	Autres créances Taxe salaires				
	Valeurs mobilières de placement				
	Produits à recevoir	3 723		3 723	2 720
	Disponibilités				
	Crédit Coop	5 116		5 116	5 559
	CC LIVRET A	35 452		35 452	20 670
	Caisse Epargne	160 079		160 079	150 751
	Caisse	402		402	14
	Charges constatées d'avance(3)	1 448		1 448	1 187
	TOTAL II	274 530		274 530	238 401
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Prime de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	406 701	124 606	282 095	251 564
	Dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an (brut)				
	(3) dont à plus d'un an (brut)				
	ENGAGEMENTS RECUS				

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

	BILAN PASSIF (avant répartition)	Exercice 2018 clos le 31/12/2018	Exercice 2017 clos le 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**FONDS ASSOCIATIFS**		
	Fonds propres		
	Fonds associatif sans droit de reprise	39 505	39 505
	Réserves	21 359	21 359
	Report à nouveau	22 960	20 636
	Résultat de l'exercice	2 678	2 324
	Autres fonds associatifs		
	Subv. d'investissement s/biens renouvelables avec droit de reprise	12 196	12 196
	Subv. d'investissement s/biens non renouvelables	706	7 148
	TOTAL I	**99 404**	**103 168**
FONDS DÉDIÉS PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	21 150	26 434
	TOTAL II	**21 150**	**26 434**
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	65 246	65 820
	TOTAL III	**65 246**	**65 820**
DETTES	**DETTES (1)**		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 442	6 033
	Dettes fiscales et sociales		
	Personnel	18 827	16 678
	TROD	1 125	1 125
	Charges sociales	24 735	29 666
	Charges fiscales	3 960	2 640
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	42 206	
	TOTAL IV	**96 295**	**56 142**
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**282 095**	**251 564**
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
	ENGAGEMENTS DONNES		

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES	Exercice 2018 clos le 31/12/2018	Exercice 2017 clos le 31/12/2017	Variation
Charges d'exploitation			
EDF/Eau	**3 208**	**3 664**	-456
Pharmacie et préservatifs	**19 998**	**23 652**	-3 654
Alimentation	**1 479**	**1 596**	-117
Carburant/gaz camion et voiture	**2 513**	**2 543**	-30
Petit matériel, et produits d'hygiène	**1 149**	**1 035**	114
Fournitures de bureau	**1 603**	**2 022**	-419
Collecte TROD		**121**	-121
Leasing			
Loyer et charges locaux, garage, box, parc auto	**25 513**	**25 523**	-10
Entretien véhicules, mat bureau, et général	**3 880**	**5 913**	-2 033
Assurances	**3 269**	**3 333**	-64
Documentation			
Colloque et séminaires			
Honoraires	**16 994**	**11 156**	5 838
Information - communication	**2 698**	**1 514**	1 184
Transports et déplacements	**2 516**	**2 045**	471
Missions, Réceptions	**904**	**952**	-48
Poste et télécommunications	**7 765**	**8 092**	-327
Services bancaires	**336**	**426**	-90
Divers	**388**		388
Form. continue et taxes s/salaires			
Taxes diverses	**1 320**	**1 320**	0
Rémunération du personnel	**209 318**	**224 997**	-15 679
Charges sociales	**78 114**	**85 944**	-7 830
Frais de formation des salariés	**3 648**	**3 946**	-298
Autres charges de personnel	**1 648**	**768**	880
Aides à la vie quotidienne	**10 996**	**11 325**	-329
Autre charges de gestion	**11**	**15**	-4
Dotation aux amortissements	**6 947**	**7 232**	-285
Dotation aux provisions			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**406 215**	**429 134**	
Charges financières	**187**	**93**	94
TOTAL DES CHARGES	**406 402**	**429 227**	
Charges exceptionnelles	**135**	**90**	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	**65 246**	**65 820**	
Excédent ou déficit	**2 678**	**2 324**	
TOTAL GENERAL	**474 461**	**497 461**	**-23 000**

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2018 clos le 31/12/2018	Exercice 2017 clos le 31/12/2017	
Secours en nature	**576**		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Bénévolat	**1 349**	**1 093**	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	**1 925**	**1 093**	

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS	2018	2017	Variation
Produits d'exploitation			
74 - Subventions	**388 323**	**410 500**	**-22 117**
ETAT			
ARS - Santé Publique - Prévention VIH	**203 000**	**203 000**	0
ARS PROSTBOY'Z	**10 000**	**10 000**	0
Délégation Régionale Droits des Femmes	**15 000**	**15 000**	0
Santé Publique France	**18 000**	**18 000**	0
ANSM			
REGION			
DEPARTEMENT			
Lyon Métropole	**4 400**	**4 400**	0
Conseil Général de l'Isère			
COMMUNES			
VILLE DE LYON	**23 000**	**23 000**	0
AIDES A L'EMPLOI			
ASP	**900**		900
Ecart sur réalisation			
FINANCEMENTS PRIVES			
Fondation Abbé Pierre	**4 890**		4 890
Opens Society Foundation	**17 633**		17 633
VIIV Healthcare			
Ensemble Contre le Sida - Sidaction	**80 500**	**126 000**	-45 000
Solidarité Sida	**11 000**	**11 100**	-100
Autres produits	**12 708**	**6 557**	
Produits divers	**6 268**	**5 325**	943
Autres produits Dons	**388**		388
Reprise sur provisions	**5 284**		5 284
Transferts de charges	**768**	**1 232**	-464
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**401 031**	**417 057**	**-16 026**
Produits financiers	**832**	**766**	66
TOTAL DES PRODUITS	**401 863**	**417 823**	**-15 960**
Produits exceptionnels			
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	**65 820**	**73 034**	
Quote-part de subv./invest virée au résultat	**6 442**	**6 441**	
Autres produits exceptionnels	**336**	**163**	
DEFICIT			
TOTAL GENERAL	**474 461**	**497 461**	**-23 000**

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2018 clos le 31/12/2018	Exercice 2017 clos le 31/12/2017	
Bénévolat	**1 349**	**1 093**	
Mise à disposition gratuite			
Dons en nature	**576**		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	**1 925**	**1 093**	

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

ELÉMENT N° (réf. PCG)	ANNEXE (simplifiée) AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT recouvrant l'exercice clos le 31/12/2017	INFORMATIONS produites page n°	INFORMATIONS non produites N/S	N/A
I	***Règles et méthodes comptables***	7		
	Méthodes d'évaluation - Calcul des amortissements et des provisions			
	Changements de méthode - Dérogations - Reprises d'amortissement			
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle.			
II	***Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultats***			
1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan (entreprises liées)			x
2	Etat des immobilisations	8		
3	Etat des amortissements	8		
4	Etat des provisions et des engagements à réaliser	9		
5	Ecarts de réévaluation			x
6	Montant des intérêts inclus dans la production immobilisée			x
7	Etat des échéances des créances et dettes	10		
8	Dettes garanties par des sûretés réelles			x
9	Engagements financiers, de pensions et retraites	10		
10	Dérogations/amort. frais recherche appliquée et de développement			x
11	Fonds commercial			x
12	Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			x
13	Incorporation d'intérêts sur éléments de l'actif circulant			x
14	Précisions sur la nature, le montant ou le traitement comptable :			
	I - Frais d'établissement immobilisés			x
	2 - Frais de recherche immobilisés			x
	3 - Produits à recevoir	11		
	4 - Charges à payer	11		
	5 - Ecarts de conversion			x
	7 - Charges à répartir sur plusieurs exercices			x
	8 - Charges et produits sur exercices antérieurs		x	
	9 - Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			x
	10 - Charges et produits exceptionnels		x	
	11 - Transferts de charges	12		
16	Montant des frais accessoires d'achat incorporés			x
III	***Autres éléments d'information***			
21	Tableau des affectations de résultat			x
22	Tableau des résultats des cinq derniers exercices			x
23	Liste des filiales et participations			x
24	Inventaire des valeurs mobilières			x
25	Composition du capital social			x
26	Parts bénéficiaires			x
28	Avances et crédits consentis aux organes de direction			x
29	Crédit-bail	13		
30	Produits nets partiels sur opérations à long terme			x
31	Identités des sociétés-mères consolidant leurs comptes (intégration globale)			x
IV	***Autres éléments significatifs***			
	Contributions en nature	12		
	Compte emploi ressources			x

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Les comptes sont établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121.1 et 121.5 et suivants du plan comptable général 2014.
Il est également fait application du Plan Comptable des Associations (règlement n° 99-01).
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et selon la durée de vie prévue :

- Installations générales, agencements	5 ans
- Matériel d'accueil	3 ans
- Matériel de transport d'occasion	3 ans à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
- Mobilier de bureau	5 ans



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Les immobilisations incorporelles figurant au bilan sont inscrites à leur coût d'acquisition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire suivant la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles	3 exercices

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
Les subventions d'investissement se rapportant aux immobilisations amortissables non renouvelables par l'association sont reprises pour le montant de la dotation comptabilisée ou, si leur montant est inférieur au bien financé, dans la même proportion.
Les subventions d'investissement se rapportant aux immobilisations amortissables renouvelables par l'association sont inscrites en fonds associatifs et ne donnent pas lieu à reprise dans les produits de l'exercice.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

CREANCES
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

IMMOBILISATIONS - PRETS -DEPOTS CAUTIONNEMENTS

N° COMPTES	ETAT DES IMMOBILISATIONS	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice Acquisitions et virements de poste a poste	Diminutions de l'exercice Cessions, Mises hors service et virements de poste à poste	Montant en fin d'exercice
	Immobilisations incorporelles				
2050000	Logiciels	4 496			4 496
2080000	Autres immobilisations incorporelles	12 246			12 246
	Immobilisations corporelles				0
2157000	Matériel d'accueil	1 517			1 517
2181100	Installation générale agencements Lassagne	41 103			41 103
2182000	Matériel de transport	44 036			44 036
2183000	Matériel de bureau et informatique	20 853	1 350		22 203
2184000	Mobilier	1 594			1 594
	Avances et acomptes sur immob. corp.				0
2710000	Immobilisations financières - TITRES BFCC	289			289
					0
2748000	Prêt	0			0
2750000	Dépôts et cautionnements	4 685			4 685
	Total des immobilisations	130 822	1 350		132 172

AMORTISSEMENTS

N° COMPTES	ETAT DES AMORTISSEMENTS	Montant en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice sur immobilisations sorties de l'actif	Montant en fin d'exercice
	Immobilisations incorporelles				
2805000	Logiciels	4 496			4 496
2808000	Autres immobilisations incorporelles	12 246			12 246
	Immobilisations corporelles				0
2815400	Matériel d'accueil	711	276		987
2818100	Installation générale agencements	41 103			41 103
2818200	Matériel de transport	36 746	6 554		43 300
2818300	Matériel de bureau et informatique	20 762	117		20 877
2818400	Mobilier	1 594			1 594
	Avances et acomptes sur immob. corp.	0			0
	Total des amortissements	117 658	6 947		124 605

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ETAT DES PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS Nature des charges	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Provision pour indemnités de départ en retraite	26 434		5 284	21 150
Provision pour risques et charges				
Total des provisions	**26 434**		**5 284**	**21 150**

FONDS DÉDIÉS :

Engagements à réaliser sur subventions de fonctionnement attribués : 65 246 euros.

Charges restant à engager au 31 décembre sur certaines actions subventionnées présentées par financeurs conformément au tableau de suivi des engagements.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS (euros)
Subventions de fonctionnement affectées

Actions	Montant initial	Fonds 2017 à engager au début de l'exercice 2018	Utilisation au cours de l'exercice 2018	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice		
					Montant total	Dont montant dédié aux heures de bilans 2018	Autres dépenses
Fondation Abbé Pierre	15 000	3 500	3 500				
ANSM	20 000	5 000	5 000				
Sidaction	34 500	34 500	34 500				
Sidaction Pbz	7 500	7 500	7 500				
Santé Publique France	18 000	6 000	6 000				
GL Métropole	4 400	1 820	1 820				
Ville de Lyon	23 000	2 500	2 500				
DRDFE	15 000	5 000	5 000				
Sidaction	65 500		32 750	32 750	32 750		32 750
Sidaction Pbz	15 000		7 500	7 500	7 500		7 500
Open Society Foundation	17 633		9 491	8 142	8 142	1 892	6 250
Santé Publique France	18 000		7 150	10 850	10 850		10 850
Ville de Lyon	23 000		21 000	2 000	2 000	1 893	107
GL Métropole	4 400		2 400	2 000	2 000	1 893	107
DRDFE	15 000		13 000	2 000	2 000	1 892	108
Solidarité sida	11 000		10 956	4	4		4
Total	306 933	65 820	170 067	**65 246**	**65 246**	**7 570**	**57 676**

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

ETAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	à plus d'un an
Dépôt et cautionnement	4 685		4 685
Titres Crédit Coopératif	290		290
Subventions à recevoir	68 310	68 310	
Produits à recevoir	3 541	3 541	
Organismes sociaux à recevoir	182	182	
Débiteurs divers			
Totaux	**77 008**	**72 033**	**4 975**

ETAT DES ECHÉANCES DES DETTES (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Fournisseurs	5 442	5 442	
Personnel	18 827	18 827	
Organismes sociaux	24 735	24 735	
Organismes fiscaux	3 960	3 960	
Créditeurs divers			
Subventions perçues d'avance	43 331	43 331	
Totaux	**96 295**	**96 295**	

ENGAGEMENTS FINANCIERS, DE PENSIONS ET RETRAITES (euros)

Engagements financiers (engagements réciproques)
Néant

Engagements de pensions et retraites
Les engagements concernant les indemnités de départ en retraite ont été provisionnés. L'éventuelle dette future est constatée en provision au bilan passif pour un montant total de 21 150 euros. Aucune provision n'a été effectuée en 2018.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

PRECISIONS SUR LA NATURE, LE MONTANT OU LE TRAITEMENT COMPTABLE

PRODUITS A RECEVOIR

Conformément aux principes comptables les subventions sont comptabilisées à la date d'octroi. En conséquence figurent en produits à recevoir les montants non perçus à la date de clôture des comptes des subventions allouées au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS A RECEVOIR			
441	Subventions à recevoir		
	FAP	22 410,00	
	Grand Lyon métropole	4 400,00	
	Sidaction	32 750,00	
	Sidaction Prostboyz	8 750,00	
	TROD		1 125,00
	TOTAUX	68 310,00	1 125,00

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER (euros)	
Achats et charges externes	5 698
Congés payés et charges	20 268
Prime salarié et charge	4 398
Taxe habitation	3 960
Formation Continue	3 296
Totaux	**37 620**

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (euros)	
Eau	11
Télécom	12
Frais postaux	148
Entretien réparation immobilier	83
Maintenance informatique	720
Loyer et charges locatives	474
Totaux	**1 448**

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

TRANSFERTS DE CHARGES

TRANSFERTS DE CHARGES (euros)	
Indemnités journalières de maladie	68
Transferts de charges frais	518
Remboursement de frais de formation	182
Totaux	**768**

CONTRIBUTIONS EN NATURE :

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Rubriques	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Bénévolat	1 349	1 093
Prestations en nature		
Dons en nature	576	
PRODUITS	**1 925**	**1 093**

Bénévolat

Détail des heures de bénévolat

Enquête MDM, rédaction et rencontre inter-associative	14 heures
Journées recherche-action	76 heures
Administrateurs :	13 heures
Total :	**103 heures**

Les heures de bénévolat ont été valorisées au taux horaire du SMIC charges sociales incluses soit 13,10 euros/heure.

Prestations en nature

L'évaluation de la contribution en nature de 576 euros a été faite à partir des prix courants de nos fournisseurs.

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas communiquée car les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune indemnité.

Effectif moyen

	2018	2017
Cadre		
Non cadres	7,39	8,27
Total	7,39	8,27

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

TABLEAU DE VARIATION FONDS ASSOCIATIFS 2018				
LIBELLÉ	Solde au début de l'exercice 2018	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice 2018
Fonds associatifs sans droit de reprise : dont subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables = 25 000	39 505	0	0	39 505
Valeur du patrimoine intégré	0			0
Ecarts de réévaluation	0			0
Fonds associatifs avec droit de reprise : dont subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	44 404			44 404
Réserves	21 359			21 359
Report à nouveau	20 637	2 324		22 961
Quote part de reprise de subvention d'investissement	-25 060	-6 442		-31 502
Résultat de l'exercice	2 324	2 678	2 324	2 678
Total	103 168	-1 440	2 324	99 403

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon